

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Collège Louise Michel : protocole d'accord entre la société SMAC et 13
Développement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre de l'opération de restructuration des collèges Romain Rolland et Vincent Scotto, maintenant fusionnés sous le nom collège «Louise Michel» à Marseille :

- d'approuver la passation d'un protocole transactionnel conclu entre la Société 13 Développement et la société SMAC, dont le projet est annexé au rapport.
- d'autoriser la société 13 Développement à signer cette transaction ainsi qu'à payer la somme de 41 789,50 € TTC à la société SMAC, titulaire du marché de travaux - lot 3 « Menuiseries Extérieures ».

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**